

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

LOI portant modification de la loi du 3 mai 1841 sur l'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — L'article 38 de la loi du 3 mai 1841 est remplacé par les dispositions suivantes :

« La clôture de l'instruction est prononcée par le magistrat directeur du jury.

« Les jurés se retirent immédiatement dans leur chambre pour délibérer, sans désenparer, sous la présidence du magistrat directeur.

« La décision du jury fixe le montant de l'indemnité ; elle est prise à la majorité des voix.

« En cas de partage, la voix du magistrat directeur, président du jury, est prépondérante. »

Art. 2. — L'article 48 de la loi du 3 mai 1841 est complété ainsi qu'il suit :

« L'indemnité d'expropriation ne doit comprendre que le dommage actuel et certain causé par le fait même de l'éviction ; elle ne peut s'étendre au préjudice incertain et éventuel qui ne serait pas la conséquence directe de l'expropriation. Si, au cours des débats, il est donné acte à l'expropriant d'une demande qu'il considère comme visant un préjudice de cette nature, le jury doit statuer sur cette demande par une disposition distincte. »

Art. 3. — L'article 42, § 1^{er}, de la même loi est modifié ainsi qu'il suit :

« La décision du jury et l'ordonnance du magistrat directeur

ne peuvent être attaquées que par la voie du recours en Cassation, et seulement pour violation du premier paragraphe de l'article 30, de l'article 31, des deuxième et quatrième paragraphes de l'article 34, des articles 35, 36, 37, 38, 39, 40 et du deuxième paragraphe de l'article 48. »

Art. 4. — Les modifications faites par la présente loi aux articles 38 et 48 de la loi du 3 mai 1841 s'appliquent aux mêmes articles du sénatus-consulte du 3 mai 1856 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Dans ces colonies, il continuera à être statué, par décret en forme de règlement d'administration publique ou par arrêté du Gouverneur pris en Conseil privé, selon les dispositions du sénatus-consulte du 3 mai 1856.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 avril 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

MALVY.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
BIENVENU-MARTIN.

Le Ministre des Travaux publics,

FERNAND DAVID.



CHRONIQUE MENSUELLE

Le barrage réservoir de Dardennes. — Une sandwich naturelle. — La source artésienne. — Construction du barrage. — Etablissement d'un masque en ciment. — Mise en eau du réservoir. — L'eau pure et la pure vérité.

On sait que la ville de Saint-Etienne est alimentée en eau potable au moyen d'une retenue formée par le barrage-réservoir du Furens. Un ouvrage du même genre a été récemment établi sur la rivière de Dardennes, dans les environs de la ville de Toulon, pour augmenter la distribution d'eau de cette ville. Les barrages, en effet, jouent le même rôle pour les alimentations d'eau que les gazomètres pour les distributions de gaz à l'intérieur des villes. De même que la production du gaz dans les fours de distillation ne peut suivre les fluctuations diverses de la consommation, de même le débit constant ou variable des sources et des rivières ne peut rester complètement proportionné aux besoins de la distribution d'eau. Il est donc indispensable de rendre la distribution de ces fluides indépendante de leurs moyens ou sources de production, en les emmagasinant, soit dans les gazomètres, soit dans de vastes réservoirs, comme cela se fait couramment, d'ailleurs, à l'étranger, et notamment en Amérique.

Ce mode d'alimentation d'eau était d'autant mieux indiqué dans le cas dont il s'agit, que la rivière de Dardennes n'est pas un cours d'eau à courant continu, mais plutôt à débit intermittent, étant alimentée non par les eaux de ruissellement de la vallée, mais par le trop-plein d'une source à régime vaclusien, la source du Ragas, dont le débit s'accroît de plus en plus, suivant la progression des pluies, et va ensuite en diminuant jusqu'à ce que la source tarisse après que les pluies ont cessé.

Il était donc indispensable d'emmagasiner dans un réservoir les excédents de débit de la source pendant les périodes pluvieuses, alors que l'afflux de l'eau dépasse les besoins de la consommation, pour les tenir en réserve, afin de pouvoir assurer la distribution au moment de la sécheresse.

Ce régime vaclusien de la source du Ragas résulte de la constitution géologique et de la conformation des couches formant l'infrastructure du sol dans la région sillonnée par la vallée de Dardennes, qui est orientée du nord au sud dans sa direction générale. Il existe, sur ce point, une véritable cuvette, dont le fond est constitué par des marnes imperméables ; au-dessus d'elles s'étend un banc de roches calcaires fissurées, qui se relève au nord pour former un vaste plateau qui domine la vallée ; le creux de la cuvette est comblé par des terrains crétacés formant des couches épaisses plus ou moins imperméables. L'ensemble peut donc être comparé à une sorte de sandwich comprenant trois couches concaves superposées, dont la tranche médiane perméable serait comprise entre deux tranches imperméables.

Dans ces conditions, la pluie venant à tomber sur le plateau supérieur, s'infiltre par les fissures du terrain dans l'épaisseur

de la couche perméable et se rassemble au fond de la cuvette ; puis le niveau du liquide s'élève de plus en plus, jusqu'à ce qu'il atteigne un premier exutoire naturel d'où l'eau jaillit sur le flanc de la vallée ; si la pluie devient plus abondante, un second exutoire placé plus haut peut débiter à son tour et ainsi de suite jusqu'à ce que le puits ou *gouffre du Ragas*, qui constitue la bouche la plus élevée, déborde à son tour et ajoute son débit à ceux des exutoires placés aux étages inférieurs.

En faisant une coupe théorique suivant un diamètre de la cuvette, la couche médiane perméable se découpe suivant le profil d'un tube en U que l'on remplirait par la branche amont et qui se viderait par la branche aval ; si l'on distribuait une série de robinets superposés le long de cette dernière branche, il est évident que le robinet le plus bas commencerait à débiter, puis successivement chacun des robinets suivants jusqu'au robinet supérieur, qui entrerait en fonctionnement le dernier, pourvu que l'alimentation de la branche amont soit suffisante, ces différents robinets étant assimilables aux multiples exutoires de la source du Ragas.

Ces mêmes eaux d'infiltration souterraines étaient déjà utilisées pour l'alimentation de la ville de Toulon, mais elles étaient captées au fond même de la cuvette, au moyen d'un tunnel de 897 mètres de longueur, formé d'une voûte en plein cintre de 2 mètres d'ouverture, supportée par des piédroits de 1 mètre de hauteur. Ce tunnel se raccordait en amont au gouffre du Ragas et il était fermé à l'aval par un mur plein, dans lequel venait s'insérer la conduite en ciment, de 800 millimètres de diamètre, qui transportait l'eau potable jusqu'à Toulon.

Aujourd'hui, l'alimentation se fera au moyen du barrage-réservoir, établi dans une partie étroite de la vallée de Dardennes, à la limite de la cuvette naturelle, dont les eaux seront désormais emmagasinées à l'air libre, au fur et à mesure de leur éruption des exutoires du Ragas.

Les fondations de l'ouvrage diffèrent notablement sur chacune des rives. Le banc de marnes imperméables qui constitue le fond de la cuvette se relève et affleure le sol sur la rive droite ; mais, sur l'autre rive, les couches imperméables sont plus profondes et recouvertes d'un massif d'éboulis anciens. Le barrage n'a donc pu s'ancrer sur cette rive qu'au moyen de dispositifs particuliers, dont nous parlerons plus loin.

Le barrage, comme tous les ouvrages similaires, se développe en plan suivant un arc de cercle de 300 mètres de rayon, dont la convexité est tournée vers l'amont et qui présente une longueur de 154 m. 28 au niveau du couronnement.

La hauteur maximum au-dessus de la risberme est de 33 m. 60 et la charge d'eau normale de 31 m. 60. La largeur au couronnement est de 4 mètres, et elle atteint 30 m. 36 à la base. Le couronnement est constitué par des cordons en pierre de taille surmontés, du côté aval, d'une balustrade en fonte avec des en pierre et, du côté amont, d'une simple barrière en fer rond ; la chaussée entre les trottoirs est recouverte d'un dallage en ciment posé sur forme en béton. Trois canalisations en fonte, de 88 millimètres, viennent puiser l'eau du réservoir à la base du barrage pour la transporter jusqu'au lieu de consommation, avec un débit de 10 mètres cubes à la seconde par conduite.

Un canal de décharge, de 70 mètres de longueur, a été établi sur la rive droite du réservoir, pour permettre l'écoulement de l'eau en excès pouvant surélever le niveau au-dessus de la cote de retenue. Ce canal se prolonge à travers le barrage à l'aide d'un tunnel avec voûte en anse de panier, puis va rejoindre la rivière à 200 mètres en aval.

On a eu soin d'établir, sur toute la périphérie du bassin de retenue, un fossé destiné à colliger les eaux de ruissellement superficielles, afin d'éviter la pollution des eaux de source emmagasinées dans le réservoir. Ces canaux, qui sont établis avec la section et la pente voulues pour des débits croissants, de l'amont à l'aval, de 200 à 1.600 litres à la seconde, traversent

le barrage pour déverser leur flux en aval dans la rivière.

Nous avons dit que le terrain de la rive gauche était formé d'éboulis sans consistance ne présentant aucune garantie d'étanchéité. Les eaux se seraient évidemment ouvert un chemin à travers cette zone perméable, en contournant l'extrémité de l'ouvrage, si l'on n'avait pris soin de le prolonger par une construction spéciale désignée sous le nom de *masque*. Celui-ci est constitué par un mur de 174 mètres de longueur, formant un monolithe de 2 m. 10 de largeur en mortier de chaux maritime comprimé. Tout le long du masque sont ménagés, dans l'épaisseur de l'ouvrage, des puits de 0 m. 75 de diamètre, reliés entre eux par une conduite en fonte de 155 millimètres et destinés à arrêter et canaliser les infiltrations se produisant sous l'action de la charge d'eau de la retenue, dans le massif d'éboulis.

Après l'achèvement de l'ouvrage, on a procédé à la mise en eau du réservoir, progressivement et avec la plus grande prudence, en observant les pertes se produisant aux cotes successivement croissantes. On fut ainsi conduit à pratiquer des injections de ciment sous pression, dans un certain nombre de forages exécutés à la barre à mine, à travers le sol de fondation du barrage et principalement au droit du masque établi dans la zone des éboulis. On parvint de la sorte à réduire les fuites à la valeur d'un litre à la seconde, sur le barrage et de 4 litres 33, à travers le masque.

Ces pertes sont relativement peu importantes et ne sauraient compromettre la stabilité de l'ouvrage ; il est à présumer, du reste, qu'elles tendront à s'atténuer à la longue par colmatage ; il sera, d'ailleurs, facile, le cas échéant, de procéder aux réparations nécessaires par de nouvelles injections au ciment sur les points où l'étanchéité laisserait encore à désirer.

Les dépenses totales afférentes à la construction du barrage de Dardennes s'élèveront environ à 2.100.000 francs, en y comprenant les terrassements, la maçonnerie et la construction du masque.

Quant à l'exécution des travaux, elle n'a exigé aucune disposition spéciale. Les moellons étaient descendus à pied d'œuvre, au moyen d'un plan incliné à 50 pour 100, de 100 mètres de longueur ; le transport du mortier était effectué au moyen de transporteurs aériens à double voie, tant pour la construction du barrage proprement dit que pour celle du masque en mortier comprimé.

Comme on le voit, les conditions géologiques particulièrement défavorables constituaient, dans la circonstance, de réelles difficultés, qui ont été très habilement surmontées par les ingénieurs de la Compagnie générale des Eaux, MM. Boutan, Veillon et Mercier. L'entreprise était audacieuse, car il s'agissait de fonder un barrage formant une retenue relativement considérable de 31 m. 60 de charge, sur un terrain, d'un côté compact et résistant, il est vrai, mais de l'autre formé d'éboulis sans consistance. Ce ne sont pas là, évidemment, les conditions que l'on recherche d'ordinaire pour asseoir un ouvrage, dont les qualités primordiales doivent consister dans la stabilité et l'étanchéité absolue.

Mais on n'avait pas le choix du terrain, puisque l'on voulait mettre à profit le phénomène naturel de cette sorte de source artésienne, qu'il fallait capter à son émergence du réservoir souterrain. C'est ce qui fait la grande originalité de cette installation, qui a permis de doter la ville de Toulon d'une alimentation d'eau potable d'excellente qualité, dont le débit se trouve régularisé et proportionné constamment aux besoins de la consommation, grâce au réservoir qui emmagasine les flux en excédent pendant la saison pluviale et les dispense ensuite, au fur et à mesure de l'importance de la consommation, à chaque instant, et notamment pendant les périodes de sécheresse.

Sans réservoir, les quantités d'eau émises en excédent par la source seraient perdues pour l'alimentation de la ville, et l'eau manquerait à d'autres instants. On peut comparer en-

core le rôle d'un réservoir à celui du volant qui, dans la machine à vapeur, accumule la puissance en excès pour la restituer ensuite en travail utile, lorsque la charge de la machine augmente. Ce réservoir-volant est la meilleure solution que l'on puisse adopter, lorsqu'il s'agit surtout de l'utilisation d'un fluide aussi précieux que peut l'être une eau pure et limpide qui sort fraîche et appétissante d'une cuvette souterraine, comme la vérité... de son puits !

DARYMON.



QUELQUES DESIRS QUI DEVRAIENT ÊTRE DES RÉALITÉS

Les gens qui aiment le plus sincèrement — qu'il s'agisse des choses ou des êtres — ne sont pas ceux que leur sentiment aveugle. *Qui bene amat, bene castigat*, disaient les anciens, *bene castigat*, que notre belle langue française traduit de même façon concise : « qui aime bien châtie bien ». C'est évidemment une façon comme une autre de témoigner l'intensité de notre affection ; mais, pas plus pour les individus que pour les collectivités, nous ne voudrions préconiser ni voir appliquer cette méthode un peu rude ; nous prétendons seulement, ayant un grand attachement pour notre belle cité lyonnaise, ne pas nous illusionner sur les améliorations qu'il lui reste à réaliser et essayer, en signalant certaines choses que nous estimons devoir lui être utiles, de contribuer à en amener l'accomplissement.

Un effort méritoire a déjà été accompli pour donner aux étrangers une impression meilleure que celle qu'ils emportaient jusqu'à ce jour de notre souci de leur montrer quelque chose de bien : il semblait que le mot d'ordre soit, à Lyon : « ne pas paraître ». Modestie mal placée, qui peut-être avait sa raison d'être autrefois, mais qu'il y aurait danger maintenant de continuer à pratiquer. Une ville qui a tant à gagner de l'afflux des visiteurs à qui l'Exposition sert de motif de déplacement, se doit de se mettre pour eux en frais de coquetterie.

Poursuivons donc les embellissements, et surtout rendons propres, gaies, avenantes et même luxueuses nos façades, nos rues, nos places et, aussi, nos jardins publics. Là, surtout, l'aspect aurait pu être modifié de façon heureuse, en plaçant quelques-unes des sculptures — bronzes ou marbres — enfouies dans les débarras du Palais des Arts ; on n'y trouverait peut-être pas que des chefs-d'œuvre, mais au moins sur le nombre y a-t-il une quantité suffisante de pièces qui, en plein air, judicieusement disposées au milieu de la verdure de la place Carnot, de la place Morand ou de la place Puvis-de-Chavannes, donneraient aux étrangers une impression d'art et leur feraient en même temps connaître nos sculpteurs. À côté des décorations éphémères, indispensables en temps d'Exposition, l'ornementation de nos jardins publics aurait un caractère permanent, dont nous conserverions les avantages et qui justifierait les dépenses engagées.

Une autre question nous paraît comporter une solution immédiate et d'autant plus facilement réalisable qu'elle n'occasionnerait pas les mêmes dépenses que celle envisagée plus haut : un simple arrêté municipal suffirait. La circulation des piétons, en vue des périodes d'affluence, nous semble devoir être réglementée, comme l'a été celle des véhicules, et non pas seulement aux abords de l'Exposition, mais dans toute la presqu'île, où le mouvement sera très intense.

Les Anglais, dont chacun reconnaît l'esprit pratique, ne

craignent pas que les promeneurs de Londres se trouvent offensés des avis prodigués sur les boulevards et les rues les plus fréquentées et enjoignant de garder la gauche : « *Keep to the left* », puisque, à l'inverse de ce qui se fait chez nous, c'est à gauche que se croisent les courants de circulation ; c'est, d'ailleurs, à l'instar des Anglais, et non en conformité de nos habitudes, qu'à l'origine des chemins de fer on monta par la gauche dans les voitures ; toutes les installations de gares, de voies et de quais ayant été faites dans cet esprit, la tradition s'en est perpétuée, sans espoir de retour à nos usages. Un mouvement s'est même dessiné, ces années passées, en faveur de l'adoption générale en France de ce système pour tous les véhicules, sans doute en manière de plus complète adhésion à l'Entente Cordiale.

Pour en revenir à la circulation pédestre dans nos principales artères, il serait bon d'établir un double courant sur chaque trottoir, en apposant de place en place, sur les lampadaires ou réverbères, des plaques portant la mention : « *Passez à droite* » ou « *Gardez votre droite* ». N'est-ce pas une mesure à étudier promptement par le service de la Voirie et à faire appliquer dès ces premiers temps d'affluence, de façon que l'habitude en soit prise par nos concitoyens, dont l'exemple serait vite suivi par nos nombreux visiteurs. Le Maire de Lyon ne saurait être taxé d'abus de pouvoir, pas plus qu'il ne l'a été quand les exigences de la circulation ont rendu nécessaire cette précaution pour le pont de la Guillotière. On maugrée un peu au début, et peu à peu on se conforme à cette prescription, dont tout le monde finit par apprécier les avantages.

CARNUTENSIS.

INAUGURATION DE L'EXPOSITION

Jusqu'à l'ouverture, les éléments auront boudé contre l'Exposition, et c'est par une journée pluvieuse que M. Raoul Péret, ministre du commerce, a procédé, le 12 courant, à la visite officielle en marquant le début, en attendant que, le 22, la visite présidentielle lui donne la consécration définitive.

D'excellents discours furent prononcés par M. Herriot et par les Commissaires généraux, auxquels le Ministre exprima dans sa réponse sa surprise et son admiration pour l'œuvre grandiose dont il avait sous les yeux la réalisation.

Les visiteurs sont dès maintenant nombreux, aussi curieux de constater l'activité des travaux d'achèvement que d'admirer les stands ou vitrines déjà terminés, et surtout les pavillons des Beaux-Arts et du Garde-meuble national, dont déjà on a proclamé partout la splendeur et le haut intérêt.

Dans notre prochain numéro, nous pourrions commencer à entretenir nos lecteurs des parties de l'Exposition qui intéressent plus spécialement leurs professions.

LES ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES

DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Grâce à la très louable initiative des commerçants de la rue de la République, notre grande artère lyonnaise va être dotée, pendant la durée de l'Exposition, d'une décoration lumineuse d'un goût artistique très pittoresque et digne de notre cité. L'inauguration en aura lieu le 22 courant, à l'occasion de l'arrivée du Président de la République dans notre Ville.

La dépense nette et forfaitaire est de 18.000 francs, sur laquelle une somme de 12.000 francs sera couverte par une participation des commerçants de la rue de la République, le surplus étant assuré par le concours de la Municipalité.

Le projet présenté par la Société française des Perles électriques Weismann comporte :

1° La pose de cinq grands portiques, comprenant un motif en menuiserie décorative, ornée de bijoux lumineux et reliée

aux mâts par une double guirlande de lampes blanches et or. D'autres motifs lumineux sont prévus sur les mâts.

Ces portiques seront placés : un vers la place Le Viste, deux vers la place de la République, un vers la place des Cordeliers, et le dernier vers la place de la Comédie ;

2° La pose de sept portiques intermédiaires dans la rue de la République et de deux portiques semblables sur la place de la République, à l'entrée des rues Stella et Jean-de-Tournes.

Le motif principal de ces portiques se composera d'un croissant en menuiserie décorative garni de lampes blanches, et supportant au centre un panier en vannerie dorée orné de

CONCOURS

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

XXIII^e CONCOURS ANNUEL

La Société Nationale des Architectes vient de publier le règlement de son Concours annuel, il comporte : *Un Sanatorium d'observation pour tuberculeux, avec Dispensaire annexé.* La remise des projets et devis sera faite à Paris, à l'Hôtel des Chambres syndicales, 3, rue de Lutèce, le 17 septembre, de 2 heures à 5 heures.



LA DÉCORATION LUMINEUSE DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE

(Cliché du *Tout-Lyon*).

lampes et garni à l'intérieur de fleurs lumineuses et de feuillages. Ce croissant sera relié aux mâts par une double guirlande de lampes blanches et or.

Sur les mâts sont prévus des motifs d'applique du même aspect que ceux figurant sur les grands portiques ;

3° Une garniture spéciale pour les corbeilles des candélabres. Cette garniture comprendra une guirlande souple avec 10 lampes teintées, fixées suivant la disposition des fleurs naturelles et de façon à les éclairer.

L'ensemble de la décoration pour la rue de la République comprendra 8.476 lampes, d'un pouvoir éclairant de 26.500 bougies environ.

Les grands établissements de crédit, les banques, les grands journaux, les grandes Administrations et Sociétés, les magasins, les grands cafés, ainsi que l'immense majorité des commerçants ont adhéré à l'accomplissement de cette installation, pour contribuer ainsi à l'embellissement et à la prospérité de Lyon.

DÉLIVRANCE

DES CARTES D'ABONNEMENT ET DES CARNETS DE TICKETS POUR L'EXPOSITION

Le règlement des entrées à l'Exposition prévoit, à part les tickets à 1 franc qui seront vendus aux entrées :

1° Des cartes d'abonnement valables pendant toute la durée de l'Exposition ;

2° Des carnets de 11 tickets, qui seront vendus 10 francs.

Les cartes d'abonnement sont de deux sortes :

1° Carte ordinaire, vendue 25 francs ;

2° Cartes de famille, comportant une carte pour chacun des membres de la famille (père, mère, enfants au-dessous de vingt et un ans, à l'exclusion de tous autres membres de la famille).

La première carte (pour le père ou la mère) sera vendue 25 francs.

La deuxième carte (mère ou enfant) sera vendue 20 francs.
La troisième carte (enfant) sera vendue 15 francs.

Chacune des cartes des autres enfants plus jeunes, 10 francs.
Il ne sera fait aucune réduction pour les familles ne comprenant que deux personnes.

Les personnes désirant une carte d'abonnement ordinaire à 25 francs devront se présenter elles-mêmes à l'une des adresses indiquées ci-dessous, à partir du 30 avril 1914. Elles devront apporter leur photographie (dimensions 28 x 38 mm. de hauteur). Cette photographie sera immédiatement collée sur la carte d'abonnement par l'employé de la Ville, qui encaissera la somme de 25 francs plus 0 fr. 25 de timbre, et qui fera signer le titulaire dans la case réservée à cet effet sur la carte.

Il sera délivré un reçu de ladite somme. Quant à la carte, elle sera, sur la présentation du reçu, remise à l'intéressé, dans un délai maximum de trois jours, après avoir été revêtue des signatures du Maire et du Commissaire général de l'Exposition.

Les cartes de famille seront délivrées de la manière suivante :

Le chef de famille devra se présenter à l'une des adresses ci-dessous indiquées, porteur des photographies (28 x 38 mm. de hauteur) des membres de la famille pour lesquels il désire des cartes d'abonnement.

Après avoir rempli et signé une formule qui lui sera remise par l'employé, et versé à ce dernier la somme correspondant au nombre et aux prix des cartes demandées, plus 0 fr. 25 de timbre, l'intéressé remettra les photographies à l'employé, qui les collera immédiatement sur les cartes respectives.

Après avoir délivré le reçu de la somme encaissée, l'employé fera signer toutes les cartes par l'intéressé, à qui, sur la présentation du reçu, elles seront remises dans le même délai que celui indiqué ci-dessus pour les autres cartes. Les cartes de famille ne seront délivrées qu'ensemble et en une seule fois.

Quant aux personnes qui voudront acheter un ou plusieurs carnets de 11 tickets, au prix de 10 francs le carnet, elles pourront se les procurer, comme les cartes d'abonnement, aux adresses ci-dessous :

Hôtel de Ville, place des Terreaux, salle des Pas-Perdus et bureau des garçons (la semaine pendant la journée et le dimanche, de 8 à 10 heures).

Mairie du 1^{er} arrondissement, rue du Jardin-des-Plantes (la semaine pendant la journée et le dimanche de 8 à 10 h.).

Mairie du 2^e arrondissement, rue d'Enghien, 2 (la semaine pendant la journée et le dimanche de 8 à 10 heures).

Mairie du 3^e arrondissement, place du Pont (la semaine pendant la journée et le dimanche de 8 à 10 heures).

Mairie du 4^e arrondissement, boulevard de la Croix-Rousse (la semaine pendant la journée et le dimanche de 8 à 10 h.).

Mairie du 5^e arrondissement, place du Petit-Collège (la semaine pendant la journée et le dimanche de 8 à 10 heures).

Mairie du 6^e arrondissement, rue de Sèze, 60 (la semaine pendant la journée et le dimanche de 8 à 10 heures).

Mairie du 7^e arrondissement, place Jean-Macé (la semaine pendant la journée et le dimanche de 8 à 10 heures).

Service des Subsistances, rue Grôlée, 9 (la semaine seulement).

Service municipal des Eaux, rue Grôlée, 13 (la semaine seulement).

Hôtel de la Mutualité, place Raspail (la semaine seulement).

Palais des Arts, place des Terreaux, chez le concierge (la semaine et le dimanche).

Bureau de Placement pour dames, rue des Célestins, 5 (la semaine seulement).

Voirie municipale, rue Bellecordière, 28 (la semaine seulement).

LE GUIDE DE LYON

Le Comité de patronage de l'Exposition a eu la très bonne idée d'éditer, à l'intention des étrangers, un *Guide historique et artistique de Lyon*, auquel ne manqueront pas de s'intéresser les trop nombreux Lyonnais qui ignorent encore une foule des choses et des monuments constituant l'attrait de la ville.

Le *Guide* justifie pleinement son titre : historique, il l'est par les « Quelques pages sur l'histoire de Lyon » dans lesquelles M. Lévy-Schneider, professeur à la Faculté des Lettres, nous fait parcourir les événements successifs qui, depuis Lyon romain, ont contribué à constituer le Lyon actuel ; il l'est aussi par tous les renseignements qui accompagnent les articles consacrés à nos différents monuments ; artistique, il l'est autant par le fond de ces articles que par la forme de l'édition et par la valeur des illustrations variées, dont un grand nombre inédites, et qui s'élèvent à près de 200. Un grand plan, dressé par le service de la Voirie et mis à jour des toutes dernières transformations et des lignes de tramways, et sept plans de quartiers à plus grande échelle, tous en trois couleurs, ajoutent encore à la valeur de ce *Guide*.

Dans une fort intéressante préface, M. Edouard Herriot a dégagé la physionomie morale de Lyon de façon magistrale, avec une perspicacité où se révèle son amour pour la ville qu'il a si largement contribué à faire plus belle et plus grande. A signaler également le chapitre consacré aux Musées de peinture et de sculpture, par M. Focillon, et qui est bien la plus exacte et la plus jolie description qui ait été donnée de nos richesses artistiques.

Ce petit volume, conçu sous une forme toute différente des guides de touristes, est un véritable monument à la gloire de Lyon. Il a d'ailleurs été rédigé par les personnalités les plus compétentes et les plus passionnément lyonnaises, entre autres MM. Félix Desvernay, Bégule, D^r Birot, Rochex, Desjardins, Rogniat, Meysson, Huguet, Germain de Montauzan, etc.

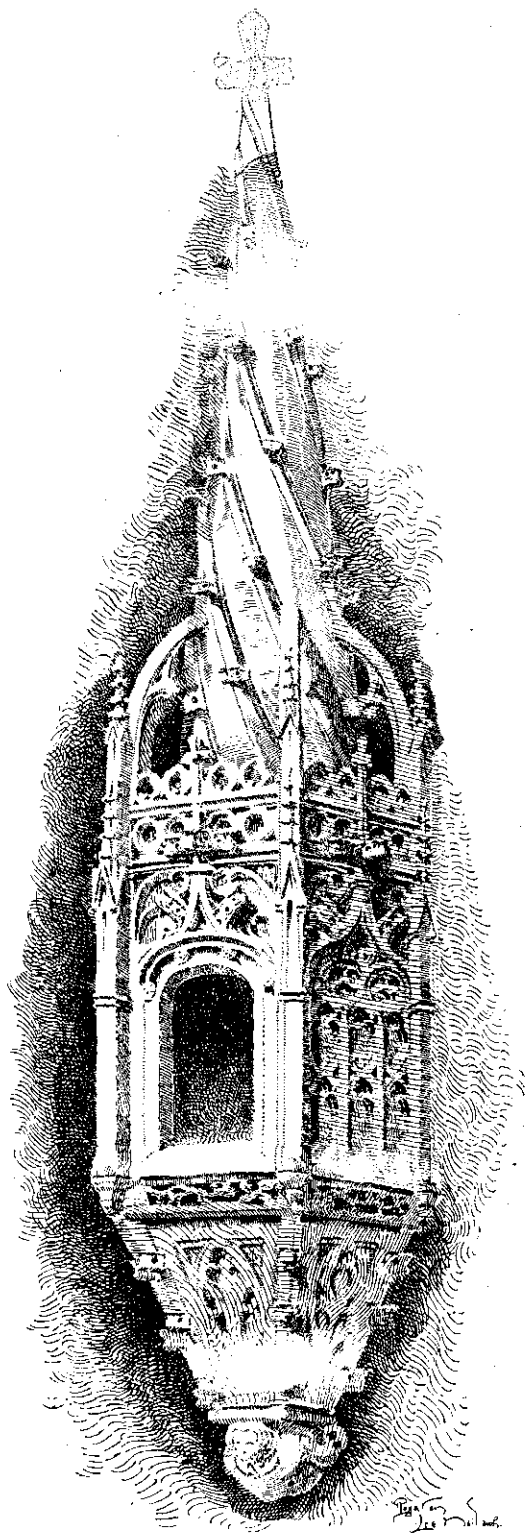
Le *Guide de Lyon*, sorti des presses de l'imprimerie A. Rey, qui en a fait un charmant volume de bibliothèque, est en vente partout au prix de 2 francs.

Le Ciborium de l'Eglise de Villars

Nous avons exposé, ici même, que beaucoup de communes du département de l'Ain possédaient des églises d'un grand intérêt archéologique et artistique. M. Rogatien Le Nail, dont on connaît le remarquable et merveilleux talent de dessinateur et dont, très récemment, la *Construction Lyonnaise* a reproduit une magistrale restauration de la Commanderie de Saint-Georges, dessin à la plume qui a toute la saveur et toute la vigueur d'une eau-forte, — M. Rogatien Le Nail, disons-nous, a bien voulu soutenir et étayer notre dire de l'autorité de ses dessins, et nous sommes heureux de donner à nos amis la primeur de cette remarquable planche *le Ciborium de l'église de Villars*.

Villars est un chef-lieu de canton du département de l'Ain, dans la région des beaux étangs, où les Lyonnais vont chasser le canard sauvage et la sarcelle. Ce fut le fief des sires de Villars, qui, après la chute du second royaume de Bourgogne, avaient su se rendre pleinement indépendants des césars germaniques qui prétendaient être leurs suzerains. Le fief de Villars tomba « en quenouille », comme disaient nos ancêtres, et fut apporté en dot au sire Etienne de Thoire, dont le château fort était à la limite actuelle des départements de l'Ain et du Jura, château dont il ne subsiste presque plus rien : *etiam periere ruinae*, — car les ruines elles-mêmes en ont péri ! — Les sires de Thoire et Villars furent puissants et redoutables aux comtes de Savoie, leurs adver-

saires. Mais, en 1402, Humbert VII, dernier sire de Thoire-Villars, âgé et sans enfant, aliéna la seigneurie de Villars et toutes les dépendances de l'Ain à Amé VII, comte de Savoie. Ces terres, inféodées à René, frère naturel de Philibert le Beau, lui furent confis-



EGLISE DE VILLARS-LES-DOBES : Ciborium du XV^e siècle.

quées et firent, après la mort de Philibert, partie du douaire de sa veuve, Marguerite d'Autriche.

Etant donné le caractère si particulier du ciborium que M. Le Nail a fidèlement rendu, et son style, qui est si pareil à celui des architectures de l'église de Brou, on doit, pensons-nous, placer la date de la création de ce remarquable détail d'architecture pendant le temps où Villars fit partie des biens de Marguerite d'Autriche, c'est-à-dire pendant la période qui va de la mort de Philibert, en

1504, à l'année 1520, où René de Savoie fut remis en possession de ce pays. Nous ne connaissons pas de pièces d'archives qui étayent notre opinion, mais elle se fortifiera singulièrement dans l'esprit de chacun si on sait que, parmi les hauts fonctionnaires de la cour de Marguerite d'Autriche, était Louis de Glareins, abbé riche et de grande famille, qui posséda le château de Glareins, à 4 kilomètres de Villars, lequel château appartient, après la Révolution et jusqu'en 1904, à la famille de la Tour-Maubourg.

L'abbé de Glareins peut avoir été le donateur du ciborium que nous reproduisons, ou bien l'avoir obtenu de la princesse pour la décoration de l'église de Villars.

Les « ciboria » étaient des constructions pareilles comme dispositif, à l'origine, au baldaquin fameux de Saint-Pierre de Rome. Ils étaient en bois ou en pierre et recouvraient l'autel des églises primitives. A leur voûte, on pendait, par une chaînette, la colombe de vermeil ou d'or ou d'argent qui contenait la Sainte-Réserve. Le prêtre, faisant face aux fidèles, de l'autre côté de la table qui constituait l'autel, aurait été caché à tous les yeux si le tabernacle eût été placé devant lui. Quand l'orientation liturgique changea, les fidèles, passant derrière le prêtre qui, toujours, regardait l'orient au moment de la Consécration, on enferma l'hostie consacrée dans une boîte ronde appelée pyxide, et dont il y a de merveilleux spécimens au Musée de Cluny et même au Musée de Lyon, en or, en émail, en ivoire. Et la pyxide contenant l'hostie fut elle-même mise dans un petit coffre élevé sur un piédestal arrondi et sculpté. Ce coffre fut en bois (tel celui de l'église de Sénanque, qui a la forme d'une petite tour, avec des fenêtres à vitraux rouges et verts entre lesquels on voyait la flamme de la petite lampe allumée à l'intérieur). Il fut en pierre ajourée et sculptée : tels ceux de Semur-en-Auxois, de Grenoble, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Villars. On allumait aussi à l'intérieur une petite lampe à laquelle l'air arrivait par les ajours ménagés dans le petit édicule. Mais, si ce tabernacle ajouré, placé de côté de l'autel, survécut longtemps au ciborium qui avait été, à l'origine du culte, placé au-dessus de cet autel comme un dais d'honneur, néanmoins, il ne fut, en général, qu'une exception dans le mobilier ecclésiastique, et il est assez rare d'en rencontrer ailleurs que dans les églises dont l'autel était trop petit pour supporter un rétable au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Il est permis de supposer que l'abbé « Loys de Glereins » ou de Glareins, si c'est lui qui fut le donateur du ciborium qui nous occupe, le fit pour remplacer un ciborium plus ancien qu'on était accoutumé à voir dans la naïve église de Villars, ciborium peut-être en bois et qui datait des premiers temps de l'édifice.

L'église de Villars possède aussi des piscines fort intéressantes, une belle inscription du XV^e siècle dans le chœur et une dalle tumulaire qui est dans le bas côté droit de la nef. Elle est placée sous le vocable de la Nativité et parmi ses bienfaiteurs on cite Jehan Bal (1460), seigneur de la Grange, — dont le château en briques rouges à tours rondes appartient maintenant à M. le Dr Finaz, — on cite encore Girard de la Palud, seigneur de Varambon, dont M. Le Nail a relevé les armoiries, que nous reproduisons, dans l'église de Châtillon-la-Palud. Le clocher a été couronné d'une flèche en ardoises et en bois, qui en détruit tout le charme et toute la saveur; d'autres restaurations maladroites ont nui également à la pauvre église. Elle n'est pas, néanmoins, dépourvue de poésie et on ne regrettera pas de s'être arrêté dans ce village, où les chasseurs appréciaient à sa valeur la cuisine de l'hôtel Bessard¹ et où les amateurs de vieilles choses auront, en outre, plaisir à voir un monument singulier dont je ne veux dire que quelques mots : la Poype de Villars, à quelques pas de la gare.

C'est un amas de terre de 15 à 16 mètres de hauteur et d'un

¹ Réclame gratuite et d'ailleurs inutile, car l'hôtel Bessard n'existe plus.

diamètre supérieur à peu près égal, avec 63 à 65 mètres comme diamètre de base : c'est un tronc de cône à bases sensiblement circulaires. Au sommet se dresse une large enceinte, irrégulièrement brisée, qui était le mur d'un donjon. Ce fut le maréchal de Biron qui, au moment de la conquête française (1594), détruisit ce donjon. Il présente cela de très curieux, qu'il repose sur un lit de béton sans basses fondations, et qu'il est placé sur les restes d'une construction plus ancienne, construction composée de deux rectangles, l'un très important par rapport au second, et ces constructions rectangulaires, qu'on date de 1120 à 1150, sont les restes du premier château des sires de Villars¹. On ne sait pas à quel moment ce château primitif fut

comparée à ces vénérables restes des premiers âges de l'humanité. Quelque intérêt qu'on attache à sa construction, elle est loin de présenter l'attrait du ciborium de l'église, — ni celui des étangs empourprés par le soleil couchant, des beaux chênes et des frêles bouleaux qui se mirent dans les eaux immobiles des étangs.

F. FRANÇON.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

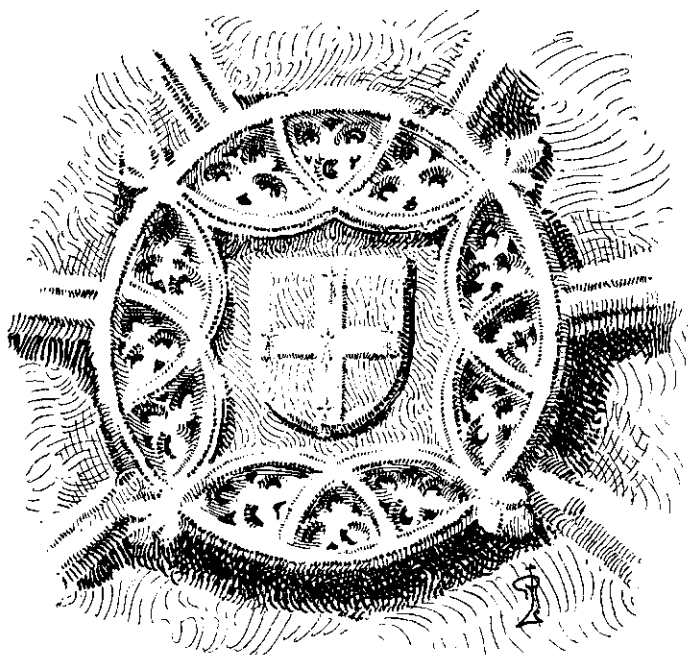
ALLIER. — Le Conseil municipal de *Moulins* vient de donner un avis favorable au projet d'élargissement du chemin 94 bis, de Moulins à Lucenay-les-Aix, dans le prolongement de la rue du Progrès. La dépense sera de 2.640 francs.

CÔTE-D'OR. — Le Conseil municipal de *Dijon* a voté un emprunt de 770.000 francs, qui sera affecté à l'achèvement du groupe scolaire de l'avenue de l'Arsenal (300.000 fr.), à la reconstruction des serres et à des installations diverses au jardin botanique (282.000 fr.), à l'élargissement et à l'aménagement des rues Bordot (80.000 fr.), Jacques-Cellerier et Montchapet (40.000 fr.), Thurot (48.000 fr.) et d'une rue nouvelle vers Suzon, entre les rues Parmentier et de Mulhouse (40.000 fr.).

ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Villard-de-Lans* a accepté le devis présenté par M. l'agent voyer pour la réfection du mur de clôture du jardin de ville (côté de la route), devis qui s'élève à 4.000 francs environ. D'autre part, le projet de canalisation des eaux de ruissellement à la Barrière est ajourné.

LOIRE. — La construction de l'école primaire et maternelle de Saint-Roch, à *Roanne*, est approuvée. Le prix du terrain est de 8 fr. 25. La Ville, pour faire face aux dépenses, contractera un emprunt au taux de 4,15 %. La part de l'Etat dans la dépense totale est de 11.645 francs. — En ce qui concerne la conduite en fonte d'Ondenon, le projet présenté est approuvé par le Conseil municipal de *la Ricamarie*, et l'avance de 17.500 francs consentie par la Compagnie des Mines est acceptée. Statuant sur la question des bains-douches, le Conseil a accepté les réductions apportées au projet, réductions demandées par la Commission de répartition des subventions ; il a pris acte de l'attribution d'une subvention de 33.000 francs et voté la dépense restant à la charge de la commune, soit 11.000 francs.

VAUCLUSE. — Le Conseil municipal d'*Avignon* a donné un avis favorable à l'installation à l'hospice Saint-Louis d'un réservoir d'eau chaude et d'eau froide, dont le coût est de 1.792 francs, ainsi que d'un monte-charge, dont le devis s'élève à 2.000 francs. L'acquisition, au prix de 170.000 francs, du domaine de Signonne, appartenant aux Hospices, et dans lequel a été pris le nouveau point de captage des eaux d'alimentation, remet en discussion la canalisation de la banlieue. Le programme de ces travaux comporte une dépense de 450.000 francs. On décide d'abord que toutes les canalisations se grefferont sur un tronçon principal embrassant les boulevards Jules-Ferry, Gambetta et Sixte-Isnard, puis que le projet de canalisation s'étendra jusqu'aux limites de l'octroi et que l'exécution sera classée par ordre d'importance de la banlieue. Le Conseil souscrit au vœu déjà voté par la Société d'agriculture et le Conseil général, relatif à la construction d'un barrage à Groux. Un crédit supplémentaire de 8.448 fr. 84 est voté pour faire face aux travaux de restauration de l'abattoir.



EGLISE DE CHATILLON-LA-PALUD : Clef de voûte du chœur (XV^e siècle),
Armes des la Palud.

détruit, ni dans quelles circonstances, mais comme on y trouva des grains de blé noir calcinés, on est sûr que sa destruction est postérieure à l'an 1400, date approchée de l'introduction du sarrasin dans notre pays. Il fut sans doute incendié entre 1430 et 1460.

La découverte, en dessous de la plateforme de la poype, de ces ruines si curieusement incrustées dans la masse de terre de ce cône est due à un agent voyer de Villars, M. Collet, qui avait eu le très louable dessein de consolider les murs de briques croulantes et de faire de la poype un lieu de promenade et de repos pour les gens de Villars. Il put pénétrer par le sommet dans la grande salle de la ruine, puis dans la petite salle qui la flanque. La grande salle a une hauteur de 4 m. 80; au-dessous, on trouva une autre salle qui avait 5 m. 35 de haut. On pénétrait dans la première salle par une belle porte romane de 2 m. 15 de hauteur, plus l'archivolte à plein cintre. Des marches étaient en avant de la porte et servaient sans doute de point d'appui au pont de bois qui traversait le fossé d'enceinte, qui n'était pas un pont-levis, mais qu'en cas d'alerte on pouvait facilement supprimer. Telle est la « Poype » de Villars. Ce mot de poype ne s'applique donc pas à ces ruines, puisque, selon le vocabulaire archéologique, ce mot signifie proprement éminence de terre d'où les hommes des temps gaulois et prégaulois surveillaient l'horizon. La Poype de Villars est toute récente, toute jeune,

¹ L'écu des sires de Villars figure dans les vitraux du chœur de l'église de Brou : il est bandé d'or et de gueules, à six pièces.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

L'Assemblée générale annuelle aura lieu au siège social, 24, rue Confort, le lundi 18 courant, à 8 h. 1/2 précise du soir. Les sociétaires sont priés de vouloir bien assister à cette séance.

Architecture départementale de l'Isère.

M. Alfred Rome, ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, architecte des monuments historiques, vient d'être nommé architecte départemental dans l'Isère.

L'esthétique des villes.

C'est une heureuse initiative que vient de prendre la ville de Malo-les-Bains, en ouvrant un concours entre tous les commerçants, pour « créer de l'émulation entre tous les constructeurs, de façon à donner aux magasins un aspect plus agréable ».

Le jury, au sein duquel une place est réservée aux architectes, devra tenir compte de l'emploi judicieux et de la richesse des matériaux mis en œuvre, ainsi que de l'aspect général qui pourra s'agrémenter, dans la soirée, de motifs lumineux.

Voilà un bel exemple à proposer aux municipalités soucieuses de l'esthétique de leur cité.

La Coopérative des menuisiers de Vienne.

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société coopérative « les Menuisiers de Vienne », Société anonyme à capital variable, dont le siège est à Vienne (Isère), du 28 avril dernier, a décidé la dissolution de la Société et la liquidation de l'actif.

Vente de terrain domanial.

Samedi 23 mai 1914, à 14 heures, à la Préfecture du Rhône, vente aux enchères publiques, en un lot, d'une parcelle de terrain propre à la construction, d'une superficie de 882 mètres carrés 4 décimètres carrés environ, limitée : au nord, par la rue Victor-Lagrange, sur une longueur de 24 m. 42 ; à l'est, par un immeuble appartenant à M. Bois, sur une longueur de 31 mètres, et par le surplus du terrain à l'Etat, sur une longueur de 9 mètres ; à l'ouest, par la propriété Thomas, sur une longueur de 34 m. 90 ; au midi, par la propriété Boudet et Pelen, sur une longueur de 7 m. 88, et par le surplus du terrain de l'Etat, sur une longueur de 15 m. 82.

Mise à prix : 15.880 francs.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Les courses du Grand-Camp.

Le Comité de la Société des Courses de Lyon a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient souscrire pour 1914, que le Secrétariat est ouvert, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, 19, rue de la République (Grand Hôtel).

Le prix de la souscription est fixé à 60 francs pour les six journées de course des 17, 19, 21, 24 mai, 11 et 18 octobre prochain, et donnant droit :

- 1° A une carte personnelle, valable pour les réunions de printemps et d'automne ;
- 2° A des cartes de pesage, pour dame et enfant, à 5 francs par jour au lieu de 10 francs ;
- 3° A des cartes de voitures, également à 5 francs par jour et par carte.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 avril au 8 mai 1914

Avenue Leclerc, 40. Maissonnette. Propr., M. Quinard, rue de l'Annonciade, 30.

Rue Bourne, 7. Annexe. Propr., M. Moine, y demeurant. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

Rue Grenier. Maison. Propr., M. Cochonnet, rue de l'Arquebuse, 28.
Rue du Lac. Exhaussement. Propr., M. Hospital, y demeurant.
M. Martinand, rue de l'Abondance, 43.

Chemin de Debourg. Maison. Propr., M. Bonnas, avenue de Saxe, 184.
Chemin des Grenouilles, 11. Pavillon. Propr., Petites Soeurs des Pauvres, y demeurant. Arch., M. Desplagne, rue Vendôme, 148.

Rue Victorien-Sardou. Exhaussement d'un étage. Propr., M. Jandray, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 31.

Petite rue des Gloriettes, 4. Exhaussement d'un étage. Propr., M. Hoëply, y demeurant.

Rue Paul-Bert, 207. Salle de spectacle. Propr., M. Charbin, y demeurant.

Chemin des Culattes, 229. Remise. Propr., M. Comby, à Cusset.

Avenue Leclerc, 65. Construction. Propr., M. Balagué, y demeurant.
Cours Henri, 110. Maison. Propr., M. Rousselle, rue Camille, 1.

Rue Vauban, 63. Exhaussement de deux étages. Propr., M. Michaud, rue Waldeck-Rousseau, 20.

Rue Saint-Gérôme, 8. Exhaussement d'une maison. Propr., M. Baudaud, à Meyzieu.

Chemins de Gerland et de Debourg. Maissonnette. Propr., M. Gilbert, grande rue de Monplaisir, 174.

Rue Bossuet, 96. Maison. Propr., M. Nicolas, rue Champier, 6. Arch., MM. Baconnier et Magnilliat, rue Tronchet, 35.

Rue Antoine-Lumière, 12. Maison. Propr., M. Courtejaire, cours Gambetta, 309.

Chemin Saint-Antoine, 16. Agrandissement d'une maison. Propr., M. Trux-Mistral, y demeurant. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3.

Chemin de Debourg, 17. Construction. Propr., M. Raffin, route de Crémieu, 87. Entrepr., M. Hamon, rue Cornavent, 47.

Rue David, 10. Exhaussement d'un étage. Propr., M. Ludt, y demeurant.

Chemin des Noyers, 9. Construction. Propr., M. Quinty, chemin de la Garenne, 4.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

15 mai 1914

DROITS D'ACCISE EN SUS
des 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	180 »	185 »
— en planche rouge	222 50	227 50
— — jaune	195 »	197 50
Étain Banca en lingots	425 »	430 »
— Billiton et détroits en lingots	415 »	420 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	52 50	53 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	56 50	57 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	57 50
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	500 »	» »
— laminé	685 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	215 »	» »
— laminé	425 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 »	21 50
Fer à double T. A.O.	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	23 »	23 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 23 avril. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois d'essences diverses débités, en 16 lots. Adjudicataires : Peuplier. 1.500 mq. voliges. M. Pouillard, à Bonnefontaine, 1,45 le mq.; 99 mc. en plateaux. M. Pouillard, 33 mc. à 74, 33 à 85 et 33 à 88 fr. le mc.; 870 mq. en planches. M. Boué, à Salie-du-Salat (Haute-Garonne), 600 mq. à 1,90, 250 à 2,50 et 20 à 3,25 le mq. — Sapin. 9.500 mq. en planches. M. Pouillard, 4.750 mq. à 1,83 le mq. et MM. Blanchet et fils, à Grenoble, 4.750 mq. à 1,84 le mq.; 4.500 mq. en voliges. Non adjud., prix limité, 1,60, dépassé. — Chêne. 40 mc. en plateaux. MM. Rachou et Cie, à Toulouse, 20 mc. à 179 fr. et 20 mc. à 185 le mc.; 380 mq. en planches. M. Pouillard, 157 mq. à 5 fr., 150 à 4,30 et 80 mq. à 3 le mq. — Frêne. 28 mc. en plateaux. MM. Rachou et Cie, 210 le mc. — Orme. 20 mc. en plateaux. M. Pouillard, à 185 le mc. — Rais chêne ou accacia, 8.380 unités. M. Girard, à Tournon (Ardèche), 4.180 à 0,45 la pièce, 1.200 à 0,25, 2.300 à 0,62, 700 à 0,43.

Ailier. — 16 avril. — *Mairie de Montluçon.* — Service du génie. Construction d'un stand de 200 mètres. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries. Soumissionnaires : MM. Brahic, 60.000 fr. — Moreau, 61.400 fr. — Chéreau, 62.500 fr. — Vedrenne, 72.900 fr. — Soubrin, 14.000 fr. — Adjud., M. Moulinet, à Libourne (Gironde), 54.900 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, couverture. Soumissionnaires : MM. Brahic, 14.500 fr. — Moulinet, 15.900 fr. — Soubrin, 42.500 fr. — Non adjud.

Ardèche. — 23 avril. — *Préfecture.* — Modification des fondations de la pile rive droite du pont suspendu du Pouzin. Montant, 46.000 fr. Soumis-

sionnaires : M. Igonet, prix du devis. — M. Clozel, 1 p. 100. — Adjud., MM. Poncet et Reboul, à Montélimar, 11 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 15 avril. — *Mairie de Marseille.* — Travaux de pavage du chemin vicinal n° 6 de Saint-Julien, dans la traversée de ce village (entre la traverse de la Croix et la traverse Kruger). Montant, 55.000 fr. Soumissionnaires : MM. Cristillan et Chauvet, M. Olive, H. Périssol, J. Ponchon, prix du devis. — MM. A. Guerin, J. Troubat, E. Vidy, 2 p. 100. — Stagnaro et Parat, L. Scavino, 3 p. 100. — E. Lande, J.-B. Perissol, 4 p. 100. — Sacone frères, 5 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint.

Bouches-du-Rhône. — 17 avril. — *Préfecture.* — Canal de Marseille au Rhône. Construction du tablier métallique du pont sur l'écluse d'Arles. Montant, 32.000 fr. Soumissionnaires : M. Fleury Tardy, prix du devis. — MM. R. Joya, 4 p. 100. — J. Mary, 9 p. 100. — R. Guérin, 10 p. 100. — Adjud., M. Auguste Ginoux, 45, avenue Sadi-Carnot, à Arles, 11 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 17 avril. — *Préfecture.* — Service maritime. Canal du Rhône. Ecluse d'accès du Rhône. Réparation d'une paire de portes d'écluse. Montant, 60.000 fr. Adjud., Société anonyme des anciens Etablissements Henri Satre, 12, rue de la République, à Lyon, 1 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 11 avril. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Montherlie. Etablissement d'une distribution d'eau potable. Montant, 29.400 fr. Adjud., MM. Vinet, Gontrand et Cie, 4, quai de l'Hôpital, à Lyon, au prix du devis.

Doubs. — 2 avril. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Bretonvillers. Réparation aux bâtiments. Montant, 4.454 fr. 12. Adjud., M. Bize, à Bretonvillers, 14 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Colombier-Fontaine. Distribution d'eau. Montant, 30.562 fr. 36. Soumissionnaires : M. Saintot, prix du devis. — MM. Gianoli, 2 p. 100. — Rigaud, 2 p. 100. — Simplot, 3 p. 100. — Bana, 4 p. 100. — Lora, 5 p. 100. — Bianchi, 5 p. 100. — Roussel, 5 p. 100. — Mme veuve Gibault, 7 p. 100. — MM. Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 8 p. 100. — Roudet, 10 p. 100. — Adjud., M. Charpiot, à Morvillars, 16 p. 100. — 3^e lot. Sainte-Marie. Agrandissement du cimetière. Montant, 2.401 fr. 30. Adjud., M. Touna, à Trémoins, 14 p. 100 de rabais.

Drôme. — 19 avril. — *Mairie de Lus-la-Croix-Haute.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. N° 1. Restauration de la chaussée d'empierrement entre le quartier du Bas-Clot et le vieux Moulin, sur 1.000 m. Montant, 2.600 fr. Adjud., M. Jean Chevillon, à Boule, 14 p. 100 de rabais. — 2^e lot. N° 2. Restauration de la chaussée d'empierrement, entre l'embranchement du mas Rebuffat et le pont de Merdarie, sur 1.000 mètres. Montant, 3.700 fr. Adjud., M. Joseph Chevillon, 7 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 14 avril. — *Mairie de Briançon.* — Construction d'une baraque. Montant, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Carrelier, 33 p. 100. — Brahic, 20 p. 100. — Marcellin, 20 p. 100. — Bayrou, 12 p. 100. — Quayras, 10 p. 100. — Joubert, 10 p. 100. — Busi, 7 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Mondet, à Briançon, 6,60 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 18 avril. — *Préfecture.* — Veynes. Travaux d'adduction d'eau. — 1^{er} lot. Adduction et distribution d'eau. Montant, 212.935 fr. Soumissionnaires : M. Guyot, 5 p. 100 d'augmentation. — Compagnie française des conduites d'eau, Mme veuve Gibault, MM. Couvert frères, Serpollet, prix du devis. — Les Plombiers-Fontainiers de Paris, 1 p. 100. — MM. Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 1 p. 100. — Sibut, 1 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 1 p. 100. — Demejon frères, 2 p. 100. — Adjud., M. Laffly, 45, rue Planchat, à Paris, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Egouts et assainissement. Montant, 225.000 fr. Soumissionnaires : M. Spaggiari, prix du devis. — Les Plombiers-Fontainiers de Paris, 2 p. 100. — MM. Sibut, 5 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 3 p. 100. — Demejon frères, 5 p. 100. — Couvert frères, 5 p. 100. — Serpollet, 5 p. 100. — Adjud., M. Laffly, 6 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 9 avril. — *Mairie d'Annecy.* — Construction de rues dans le clos de la Visitation et le clos Lœuffer, prolongement de la rue Sommeiller. Montant, 40.000 fr. Soumissionnaires : MM. E. Duvernay, 2 p. 100. — F. Bocquet, 4 p. 100. — B. Gibello, 5 p. 100. — Adjud., M. Laurent Failetto, avenue d'Aléry, à Annecy, 11 p. 100 de rabais.

Isère. — 14 avril. — *Mairie de la Motte-les-Bains.* — Société hydro-électrique de la cascade du Perrallier. Construction de l'usine. Travaux accessoires. Montant, 70.000 fr. Adjud., M. Baptiste Zerbola, à le Monestier-de-Clermont.

Isère. — 18 avril. — *Préfecture.* — Chemin de fer de la Mure à Gap avec embranchement sur Valbonnais. Travaux d'infrastructure. — 1^{er} lot. Entre l'origine de l'embranchement de Valbonnais et la halte des Souchons. Montant, 850.000 fr. Soumissionnaires : MM. Couvert frères, 12 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2^e lot. Entre la halte des Souchons et Cornbechaude. Montant, 685.000 fr. Soumissionnaires : MM. Couvert frères, 16 p. 100. — Robert, 8 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Court, à la Mure, 14 p. 100 de rabais.

Isère. — 25 avril. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local à voie de 1 mètre et à traction électrique de Grenoble à Villars-de-Lans. Construction des bâtiments. Lot unique. Montant, 115.000 fr. Soumissionnaires : MM. Milly-Brionnet, 1 p. 100. — R. Serratrice, 4 p. 100. — Adjud., M. Marion, à Pont-de-Claix, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — La Côte-Saint-André. — Service du génie. Construction de casernements pour troupes d'infanterie. Montant, 600.000 fr. Adjud., M. Brot, avenue des Casernes, à Orange (Vaucluse), 6 p. 100 de rabais.

Jura. — 9 avril. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. La Tour du Meix. Construction d'un lavoir couvert. Montant, 5.451 fr. 85. Soumissionnaire : M. A. Odobez, prix du devis. — Adjud., M. Marius Mulatier, à la Tour du Meix, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maynal. Appropriation d'un bureau de poste. Montant, 8.665 fr. 13. Soumissionnaire : M. H. Treille,

2 p. 100. — Adjud., M. Jean Franchi, à Beaufort, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Dessia. Aménagement du bâtiment scolaire. Montant, 1.896 fr. 98. Soumissionnaire : M. Louis Dupuis, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. J.-B. Parsac, à Dessia, 4 p. 100 de rabais.

Jura. — 11 avril. — *Hôtel de Ville de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Pretin. Réfection d'un logement au chalet. Montant, 7.500 fr. Soumissionnaires : MM. Thony, 3 p. 100. — Audibert, 7 p. 100. — Barbini, 12 p. 100. — Poitoux, Pellegrini, 13 p. 100. — Adjud., M. Pochard, à Bracon, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Poligny. Réparations et aménagements nouveaux au bureau de poste et logement du receveur. Montant, 12.795 fr. 49. Soumissionnaires : MM. Bonnard, 2 p. 100. — Lagé, 7 p. 100. — Bernard, 8 p. 100. — Adjud., M. Thony, à Arbois, 9 p. 100 de rabais.

Jura. — 16 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Blois. Chemin de grande communication n° 204. Construction : 1^{er} Entre le sommet de la rampe de la Charlotte et l'église de Blois ; 2^e Entre le lacet du lieudit « Sur l'Ecart » et le lieudit « Aux Martines » ; 3^e Entre les points kilométriques 2 k. 891 et 3 k. 020. Montant, 16.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Mouratille, 3 p. 100. — G. Lhéritier, 5 p. 100. — Adjud., M. César Bonnard, à Voiteur, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Rotalier. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Projet d'élargissement et de redressement entre La Combe et Vercia, sur 790 mètres. Montant, 8.360 fr. Soumissionnaires : MM. J. Franchi, 7 p. 100. — P. Barthelet, 8 p. 100. — Adjud., M. Eugène Maléus, à Augea, 11 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 27 mars. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Saint-Clément-sur-Guye. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1, sur 2.154 m. Montant, 26.500 fr. Soumissionnaires : M. P. Gaudillot, prix du devis. — M. P. Gaudillot, 1 p. 100. — Adjud., M. Eugène Vérot-Lebeuf, à Genouilly, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saint-Vallerin. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, sur 1.430 m. Montant, 11.600 fr. Soumissionnaires : MM. P. Gaudillot, Eug. Vérot-Lebeuf, 2 p. 100. — Adjud., M. François Gaudillot, à la Charmée, 9 p. 100 de rabais.

Savoie. — 26 mars. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Saint-Sigismond. Travaux d'adduction d'eau potable. Montant, 98.000 fr. Soumissionnaires : M. Hubert Chapon, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Carle, Société métallurgique du Périgord, prix du devis. — MM. L. Fontana, 1 p. 100. — J. Pilotaz, 2 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 5 p. 100. — A. Chapon, J. Dunoyer, 6 p. 100. — Demejon frères et Cie, Aulas et Vidal, Courtaud, G. Garnier, Gil et Cie, L. Romersa, 7 p. 100. — Badarely frères, F. Basso, P. Basso, 10 p. 100. — A. Grégoire, 12 p. 100. — F. Michat, 4 p. 100. — Adjud., M. Joseph Serpollet, à Annecy, 15 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 12 avril. — *Mairie de Montoux.* — Entretien des chaussées d'empierrement des chemins vicinaux ordinaires de la commune pendant les années 1914 à 1918. Montant annuel, 4.328 fr. Soumissionnaire : M. L. Bruyère, 17 p. 100. — Adjud., M. François Arnaud, à Sauveur, 20 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — Mercredi 27 mai, 3 h. — *Mairie de Sathonay.* — Service du génie. Construction d'une écurie et de locaux annexes au camp de Sathonay. Dépôt de garantie, 300 fr. — Demandes d'admission au chef du génie à Lyon, avant le 15 mai. — Renseignements à la chefferie de Lyon et au bureau du génie à Sathonay.

Ain. — Mercredi 3 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 84. Rechargement entre 10 k. 700 et 25 k. 300. Montant, 19.824 fr. A valoir, 8.176 fr. Total, 28.000 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Nicolas, ingénieur en chef à Bourg, 29, rue Voltaire. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (3^e division) et des ponts et chaussées, 29, rue Voltaire, à Bourg.

Ain. — Dimanche 7 juin, 2 h. — *Mairie de Bellegarde-sur-Valserine.* — Construction du chemin rural n° 2. Terrassements, empièvements, murs de soutènement et aqueux. Montant, 27.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 24 mai, 2 h. — *Mairie de Paray-sous-Briailles.* — Construction d'un pont en béton armé de 15 m. 60 d'ouverture, au Moulin Robert et de ses abords, sur 133 m. 98. Montant, 7.340 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 31 mai, 2 h. — *Mairie de Murat.* — Construction des chemins vicinaux ordinaires n° 8, 23 et 7, sur 1.721 m. 40. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Les soumissions devront être déposées 13 veille de l'adjudication avant 4 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Vendredi 12 juin. — *Mairie de Vichy.* — Asphalage d'une partie de l'avenue de la Gare. — 1^{er} lot. Asphalage et pavage. Montant, 70.086 fr. 90. — 2^e lot. Fourniture de bordures de trottoirs en granit. Montant, 9.240 fr. — 3^e lot. Fourniture de pavés d'échantillon. Mont., 15.000 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 9.673 fr. 10. — Renseignements à la voirie.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 3 juin, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Couverture du vallon de Saint-Barthélemy au quartier de Saint-Sylvestre, sur 106 mètres. Montant, 16.499 fr. 89. A valoir, 1.500 fr. 11. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 24 mai, 10 h. — *Mairie de Saint-Maurice-d'Ardèche.* — Construction d'une école primaire mixte au chef-lieu. Montant, 14.157 fr. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de l'auteur du projet.

Basses-Alpes. — Dimanche 24 mai, 3 h. — *Mairie du Brusquet.* — Aménagement d'un groupe scolaire. Montant, 16.500 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bongarçon, architecte, à Digne. — Renseignements à la mairie.

Basses-Alpes. — Demandes avant le 25 mai, 5 h. — *Préfecture.* — Adjudication restreinte. Installation du chauffage central, à eau chaude, dans l'hôtel et les bureaux de la préfecture. Montant, 13.545 fr. Cautionnement, 750 fr. — Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Mardi 26 mai, 2 h. 1/2. — *Asile d'aliénés d'Aix.* — Construction de deux pavillons pour les médecins de l'asile. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassement, charpente. Montant, 42.334 fr. 54. A valoir, 1.665 fr. 46. Total, 44.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. Frais, 1.400 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 3.163 fr. Cautionnement, 195 fr. Frais, 100 fr. — 3^e lot. Serrurerie, ferronnerie. Montant, 3.686 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 100 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 3.524 fr. Cautionnement, 95 fr. Frais, 45 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Lafond, architecte de l'Asile, à Aix. — Les soumissions devront être déposées 1 heure avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de la direction de l'asile.

Bouches-du-Rhône. — Mardi 26 mai. — *Tarascon.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant deux années (1914 et 1915). Montant, 10.000 fr. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 16 mai. — Renseignements à la chefferie du génie, à Avignon, rue Joseph-Vernet, 32.

Doubs. — Jeudi 28 mai, 10 h. 1/2. — *Hôtel de ville de Pontarlier.* — 1^{er} lot. Gilley. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1, de Gilley à Arc-sous-Cicon. Montant, 7.662 fr. 94. Cautionnement, 290 fr. — *Hauterive-la-Fresse.* Reconstruction d'un pont sur le Doubs (chemin rural de Montbenoit au mont d'Hauterive). — 2^e lot. Terrassements, maçonneries et chaussées. Montant, 7.476 fr. 18. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Tablier métallique. Montant, 12.436 fr. 14. Cautionnement, 420 fr. Auteurs des trois projets ci-dessus, le Service vicinal. — 4^e lot. La Longeville. Construction d'une école au hameau des Mâtrets. Montant, 15.746 fr. 80. Cautionnement, 530 fr. Auteurs du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — 5^e lot. Verrières-de-Joux. Reconstruction des cabinets d'aisances de l'école, du mur de soutènement de la cour et réparations diverses. Montant, 3.192 fr. 25. Cautionnement, 110 fr. Auteurs du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Jeudi 28 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemins de grande communication et chemins vicinaux ordinaires. — Renseignements à la préfecture.

Drôme. — Samedi 30 mai, 1 h. — *Sous-préfecture de Die.* — Chemins vicinaux. — Renseignements au bureau de l'agent voyer d'arrondissement.

Drôme. — Mercredi 3 juin, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Montélimar.* — Chemins vicinaux. — Renseignements au bureau de l'agent voyer d'arrondissement.

Drôme. — Jeudi 4 juin, 3 h. — *Sous-préfecture de Nyons.* — 1^{er} lot. Cornillac. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, entre la partie ouverte et la propriété Faraut (Lucien), et du chemin vicinal ordinaire n° 7, entre le chemin vicinal ordinaire n° 6 et le hameau de Tamisa, sur 1.306 m. 77. Montant, 21.203 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. La Pare. Chemin n° 1. Construction entre le hameau des Viarrands et le chemin vicinal ordinaire n° 2, de Montferrand, sur 2.737 m. 80. Montant, 23.800 fr. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Mirabel. Chemin n° 8. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 et le chemin d'intérêt commun n° 60, sur 3.296 mètres. Montant, 22.700 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Nyons. — Renseignements au bureau de l'agent voyer d'arrondissement.

Hautes-Alpes. — Jeudi 28 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Construction d'une maison d'école à Val-des-Prés, village chef-lieu. Montant, 31.893 fr. 85. A valoir, 4.306 fr. 15. Total, 36.200 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — Renseignements à la sous-préfecture et chez M. Roux, ingénieur voyer à Briançon, rédacteur du projet.

Hautes-Alpes. — Mardi 2 juin. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Construction à forfait d'une baraque sur la position du Grand-Charvet. — Demandes d'admission au chef du génie à Briançon, avant le 20 mai. — Renseignements à la chefferie du génie, à Briançon.

Haute-Loire. — Dimanche 24 mai, 10 h. — *Mairie des Etables.* — Adduction d'eau potable. Montant, 15.007 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Gire, architecte, au Puy.

Haute-Loire. — Dimanche 24 mai, 10 h. — *Mairie de Vazeilles-près-Saugues.* — Construction d'une école mixte. Montant, 20.661 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de la préfecture ou chez M. Verdier, architecte départemental.

Haute-Loire. — Dimanche 24 mai, 2 h. — *Mairie de Beauxac.* — Construction d'une école mixte au hameau des Bernauds. Montant, 11.800 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Roussel, architecte, à Yssingeaux.

Haute-Savoie. — Samedi 6 juin, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Jonzier-Epagny. Adduction d'eau. Mont., 4.790 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Vendredi 29 mai, 2 h. — *Mairie de Royas.* — Chemins vicinaux ordinaires n° 3, de Royas, et 5, de Villeneuve-de-Marc. Rectification et élargissement entre le chemin de grande communication n° 60, à Royas et le chemin vicinal ordinaire n° 1 de Villeneuve-de-Marc, sur 2.921 m. 53. Mon-

tant, 24.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'agent voyer cantonal de Saint-Jean-de-Bournay.

Jura. — Samedi 30 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Rognat. Construction d'une maison d'école mixte. Montant, 19.794 fr. 33. A valoir, 3.205 fr. 67. Total, 23.000 fr. Cautionnement, 650 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 4 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Claude. Substitution de rails P.-L.-M. de 34 kilos aux rails actuels de 20 kilos 500. — Lot unique. De Lons-le-Saunier à Saint-Claude. Travaux évalués comme suit : Travaux à l'entreprise, 88.139 fr. 96. Somme à valoir, 13.360 fr. 04. Total, 101.500 fr. Cautionnement provisoire, 1.460 fr., définitif, 2.920 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 4 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Tramways de Lons-le-Saunier à Saint-Claude, à Arinthod et à Foncine-le-Haut. Construction de logements dans les gares et travaux divers d'aménagement. — 2^e lot. De Clairvaux à Foncine-le-Haut et de Clairvaux à Saint-Claude. Travaux évalués comme suit : Travaux à l'entreprise, 78.985 fr. 30. Somme à valoir, 11.014 fr. 70. Total, 90.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.300 fr., définitif, 2.600 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Jeudi 28 mai, 11 h. — *Mairie de Montbrison.* — Agrandissement de l'école supérieure de garçons. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 20.900 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Menuiserie, charpente. Montant, 10.600 fr. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5.600 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 7.700 fr. Cautionnement, 550 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Mardi 2 juin, 11 h. — *Mairie de Montbrison.* — 1^{er} lot. Ouverture d'une rue de 12 mètres de largeur entre la route de Lyon et l'avenue d'Alsace-Lorraine, sur 187 mètres. Terrassements, 2.250 fr. Ouvrages d'art, 24.693 fr. 66. Empierrement, 1.369 fr. 75. Bordures de trottoirs, 3.176 fr. Caniveaux pavés, 1.786 fr. 50. A valoir, 2.524 fr. 09. Total, 35.800 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Assainissement de l'avenue d'Alsace-Lorraine. Montant, 19.950 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 24 mai, 3 h. — *Mairie de Saint-Ours.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 8.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Mercredi 27 mai, 2 h. — *Mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle.* — 1^{er} lot. Alimentation en eau potable des villages de Cheylas, Chantelauze, chez Roanne et Puy-Cervier, chez Brousse, la Monnerie et Boullarie : Drains, 1.522 fr. 50. Fossiles et déblais, 2.088 fr. Maçonnerie, 606 fr. 40. Béton, ciment et chaux, 4.647 fr. 25. Canalisation, fonte et appareils, 19.767 fr. Serrurerie et divers, 285 fr. Enduits et travaux en ciment, 1.386 fr. 50. A valoir, 3.130 fr. 35. Total, 33.433 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Réfection et extension de la canalisation des eaux du Montel. Montant, 4.833 fr. 30. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Réfection et extension de la canalisation des eaux du Prudent et Morel. Montant, 9.084 fr. 20. Cautionnement, 300 fr. — Alimentation en eau potable du village au Chouvet. Montant, 3.901 fr. 75. Cautionnement, 200 fr. — Visa par un homme de l'art. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Samedi 30 mai. — Chemins de fer d'intérêt local de Saône-et-Loire. Construction d'un 2^e réseau sur 266 kil, non compris les voies d'évitement et de service des gares. Les travaux d'infrastructure et de pose de voies seront commencés en juin 1914 sur la ligne d'Autun à Saint-Léger-sur-Dheune (33 kil.); ils se poursuivront à bref délai sur celles de Saint-Léger à Chalon (26 kil.) et d'Autun-la-Commaille à Alligny (21 kil.). Le montant des travaux à l'entreprise de ces lignes est évalué approximativement par kil. à : Déblais et remblais sur routes et en déviations, 3.500 fr. à 8.000 fr. Travaux accessoires sur routes et chemins, 500 fr. à 500 fr. Maçonneries d'ouvrages d'art, murs, dalots, aqueducs ponceaux et culées de ponts, 3.000 fr. à 2.000 fr. Ballastage et pose de voies, 5.500 fr. à 5.000 fr. Divers et imprévus, 500 fr. à 500 fr. Total, 13.000 fr. à 16.000 fr., soit pour les 80 kil. de lignes actuellement prêtes à construire, environ 1.100.000 fr. de travaux. Le délai de remise des propositions est fixé au 30 mai soir. — Renseignements à la Compagnie, 42, rue de Clichy, à Paris, et 51, rue Gambetta, à Mâcon.

Savoie. — Samedi 30 mai, 10 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 6, de Paris à Chambéry et en Italie. Rétablissement de murs de revêtement et reconstruction d'aqueducs (à exécuter en huit années) (commune de Villardoin Bourget). Montant, 219.925 fr. 15. A valoir, 20.074 fr. 85. Total, 240.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Frais, 700 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Trouis, ingénieur ordinaire à Saint-Jean-de-Maurienne.

Savoie. — Jeudi 28 mai, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Transformation du stand des Charmettes en stand de 200 m. n° 1, type 1909. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ouvrages en ciment. Montant, 38.000 fr. Cautionnement, 1.900 fr. Dépôt de garantie, 400 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, quincaillerie, serrurerie, tôlerie, couverture métallique. Montant, 5.600 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la chefferie du génie de Chambéry, villa du Bocage.

Savoie. — Samedi 6 juin, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Construction d'un bâtiment destiné à l'installation d'une école mixte et d'un bureau de poste à Saint-Alban (hameau de Laysse). Montant, 26.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. Frais, 600 fr. Auteurs du projet, MM. Labiffe et Guiguet, architectes à Chambéry. — 2^e lot. Construction d'un cimetière à Billième. Montant, 4.773 fr. Cautionnement, 300 fr. Frais, 150 fr. Auteurs du projet, M. Dalmais,

architecte à Yenne. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet — Renseignements à la préfecture.

Var. — Mardi 26 mai, 3 h. — *Mairie d'Ollioules*. — Construction d'un préau couvert à l'école communale de garçons. Montant, 4.153 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Barginet, architecte, rue Emile-Zola, à Toulon.

Var. — Jeudi 28 mai, 9 h. 1/2. — *Mairie de Draguignan*. — Construction de casernements pour le 7^e bataillon de chasseurs à pied, pendant les années 1914 à 1915 incluse. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, travaux en béton armé, travaux en ciment, plâtrerie, pavage, carrelage, empierrement et couverture. Montant, 555.940 fr. Cautionnement, 27.800 fr. Dépôt de garantie, 11.100 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Montant, 61.200 fr. Cautionnement, 3.700 fr. Dépôt de garantie, 1.200 fr. — 3^e lot. Serrurerie, ferronnerie, fonte, canalisations en fonte, quincaillerie et objets mobiliers en fer. Montant, 65.430 fr. Cautionnement, 3.300 fr. Dépôt de garantie, 1.300 fr. — 4^e lot. Charpente métallique et gros fers. Montant, 87.350 fr. Cautionnement, 4.400 fr. Dépôt de garantie, 1.700 fr. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie, cuivrierie, canalisations en plomb et fer étiré. Montant, 18.100 fr. Cautionnement, 900 fr. Dépôt de garantie, 400 fr. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 9.830 fr. Cautionnement, 500 fr. Dépôt de garantie, 200 fr. — Renseignements à la chefferie du génie de Nice, 1, rue Ségurane, et au bureau du génie des nouvelles casernes, à Draguignan.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Exposition internationale urbaine à Lyon

A l'occasion de l'Exposition internationale urbaine de Lyon, la durée de validité des billets d'aller et retour délivrés du 25 avril au 31 octobre 1914 pour Lyon est portée uniformément à quinze jours (dimanches et fêtes compris).

Il est rappelé que des billets d'aller et retour sont émis pour Lyon par toutes les gares des réseaux P.-L.-M., Est, Orléans et Midi, et par un certain nombre de gares des Chemins de fer de l'Etat (ancien réseau).

Les voyageurs en provenance des gares du Chemin de fer du Nord, des gares des Chemins de fer de l'Etat (ancien réseau) et des gares des Chemins de fer de l'Etat (nouveau réseau), qui ne délivrent pas normalement des billets d'aller et retour directs pour Lyon, bénéficient néanmoins du même avantage ; le coupon de retour du billet qu'ils ont pris, suivant leur provenance, soit pour Paris, soit pour un point de transit Nord, Est ou P.-O. — P.-L.-M., est rendu valable quinze jours, sur justification qu'ils auront utilisé, sur le réseau P.-L.-M., un billet d'aller et retour pour Lyon. Cette justification leur est remise à leur entrée sur le réseau P.-L.-M.

Cette durée exceptionnelle de validité de quinze jours peut (sauf celle des billets délivrés par les gares du réseau de l'Est) être prolongée à deux reprises de huit jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paie-

ment, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 % du prix du billet direct ou des billets soudés.

Enfin, la faculté d'arrêt de vingt-quatre heures accordée aux porteurs de coupons retour de billets délivrés pour un parcours simple de 400 kilomètres, sera portée à quatre fois vingt-quatre heures lorsque, pendant la durée de l'Exposition, les voyageurs porteurs de coupons de retour remplissant la condition de parcours exigée et établis *via* Lyon, voudront user à Lyon de cette faculté d'arrêt.

SPECTACLES

SALON EXCEPTIONNEL D'ÉTÉ Palais municipal, quai de Bondy. Ouvert tous les jours, jusqu'à fin juillet. Entrée : 60 centimes.

OLYMPIA MUSIC-HALL Le programme, qui vient d'être renouvelé, emporte tous les suffrages du public avec les Willaert-Glorian, le célèbre compositeur-chanteur Raoul Soler, Andrée Dorsy et les plus sensationnelles attractions. — Dimanches et jeudis, matinées.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2 Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

CINÉMA-TERREAU (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant : A. RAY.

Lyon — Imprimerie A. RAY, 4, rue Gentil. — 67711

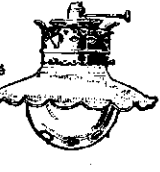
VISSEAUX - LYON



FABRIQUE
de Manchons



CRISTALLERIE
Gaz et Electricité



BEC INTENSIF
Breveté S. G. D. G.

LAMPE VISSEAU
Filament étiré - Fabrication Française

BEC RENVERSÉ
Breveté S. G. D. G.

EN VENTE : C^{de} de Gaz, Appareilleurs et Electriciens

Pour votre
Publicité

adressez-vous à

L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières Gangers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments, Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

" ADDRESS "

CHAVAROT & C^{IE}

Société en commandite par actions au capital de 60.000 francs

SIÈGE SOCIAL :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Téléphone : 17-59

♦ ♦ ♦

Téléphone : 17-59

AGENCES A

PARIS place de la République 21,
Téléph. 31-25

SAINT-ETIENNE rue Géroldet 2,
Téléph. 4-15

GRENOBLE rue Docteur-Mazet, 28
Téléph. 4-75

MACON rue Sigorgne, n° 20
Téléph. 0-94

CLERMONT-FERRAND place Jaude, 29
Téléph. 3-42

DIJON rue de la Liberté, n° 68
Téléphone 3-03

VALENCE boul. Maurice-Clere, 13
Téléph. 0-36

BOURG rue Bourgmayer, n° 4
Téléph. 2-31

CHALON-S/SAONE Grande-Rue, 39
Téléph. 1-07

CHAMBERY rue Favre, n° 3
Téléph. 0-92

ROANNE place de l'Hôtel-de-Ville
Téléph. 2-39

ANNECY rue Filaterie, n° 9
Téléph. 2-12

ROMANS place Jacquemart, n° 16
Téléph. 0-34

BESANCON Grande-Rue, n° 6
Téléph. 5-38

MOULINS cours du Théâtre, n° 12
Téléph. 0-92

MONTLUÇON boulevard Courtais, 96
Téléph. 0-97

etc., etc.

par ses Agences

par ses Journaux

par ses Correspondants

fait vendre

**FONDS DE COMMERCE
PROPRIÉTÉS
CHATEAUX ET VILLAS
OBJETS D'OCCASION, ETC.**

Indique

**SITUATIONS A PRENDRE
OCCASIONS A SAISIR
PLACEMENTS A EFFECTUER
LOCAUX A LOUER, ETC.**

procure

**ASSOCIÉS
COMMANDITAIRES
EMPLOYÉS INTÉRESSÉS, ETC.**

constitue

**SOCIÉTÉS
SYNDICATS FINANCIERS, ETC.**

lance

**TOUTES MARQUES
TOUTES SPÉCIALITÉS**

Centralise l'Offre et la Demande

ORGANISATION UNIQUE EN FRANCE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS au Siège social de la Société

AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, LYON

ET DANS TOUTES SES AGENCES

L'Agence Fournier

*est chargée par ses clients
de rechercher :*

Un commerce de gros ou demi-gros rapportant de 20.000 à 25.000 francs par an, pour personne, 28 ans, disposant de 100.000 fr. et garanties.

Un portefeuille d'assurances ou part pour une personne disposant de 50.000 francs.

Un commerce de quincaillerie, serrurerie, électricité ou garage, pour personne de la partie disposant de 60.000 francs.

Une industrie prospère pour commerçant rompu aux affaires disposant de 50.000 à 70.000 francs.

Une situation de bureau pour jeune homme instruit disposant de 20.000 francs.

TOUTES CES DEMANDES étant sérieuses,
les propositions seront étudiées de près

S'adresser à nos Bureaux :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds
DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE
Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦♦

Eug. ACHARD & C^{ie}

LYON, 3, rue Fénélon, 3. - Téléphone 37-72

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 51-10

SAINT-ETIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7-8

FABRIQUE A SAINT-ETIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIANE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ♦♦